



Page 2

- Les délégués présents à la Foire du 1^{er} Septembre
- Brèves

Page 3

- 27 novembre 2008 à Davayé « Une journée de prévention pour la viticulture »
- Brèves

Page 4

- Quand Agri-Solidarité rencontre le Sillon Dauphinois
- L'ADIE : un soutien à la création d'entreprise
- Brèves

EDITORIAL

Le processus de fusion est sur les rails

Lors du précédent numéro de Trait d'Actions, je vous parlais de notre obligation de résultats pour notre projet de regroupement Bourgogne.

Et bien, le processus est enclenché. Plus même, il est carrément sur les rails.

En effet, les Conseils d'Administration de la MSA Bourgogne et de la MSA de Saône-et-Loire ont décidé de la création de l'« Association pour la constitution de la Caisse Régionale MSA de Bourgogne ».

Cette dernière a tenu son assemblée générale constitutive le 13 mai 2008 et a pour objet, comme son nom l'indique, de préparer, dans tous ses aspects, la constitution de la future caisse régionale MSA de Bourgogne.

Composée d'administrateurs des deux MSA, elle n'a pas vocation à se substituer aux pouvoirs des deux conseils d'administration mais a pour mission de coordonner et préparer le processus politique de fusion et des élections nationales MSA. Elle devra aussi définir le fonctionnement politique de la future caisse régionale, de ses organes départementaux et locaux.

Pour préparer ces travaux à venir, un état des lieux politique, stratégique et managériale des deux structures a été présenté aux deux conseils d'administration le 14 octobre dernier.

L'association pourra également s'appuyer, à l'avenir, sur un directeur général et une équipe de direction unique.

Dans cette perspective et devant l'insistance appuyée de la caisse centrale, les conseils d'administration des deux caisses ont demandé à leurs directeurs respectifs d'effectuer une mobilité géographique pour pouvoir recruter un directeur général à l'extérieur de la région Bourgogne.

La prochaine étape consistera à procéder au recrutement du Directeur Général, qui exercera ses fonctions à compter du 1^{er} janvier 2009.

Ce cheminement a eu pour conséquence le départ de notre Directrice, Françoise BURLAUT. Je lui renouvelle toute ma satisfaction d'avoir œuvré pour le plus grand bénéfice de notre population rurale. Elle assume, depuis le 1^{er} octobre 2008, les fonctions de Directrice Générale Adjointe aux Solidarités, au sein des services du Conseil Général de Saône-et-Loire.

Nous lui souhaitons bien entendu pleine réussite dans ce nouveau poste et aurons sans doute à l'avenir à travailler avec elle, pour, notamment, faciliter la gestion de nos situations agricoles difficiles.

Le Président, Pierre Dufour



Délégués pour agir

Une motion contre la suppression de la préretraite des agriculteurs

Lorsqu'un exploitant rencontrait de graves difficultés, (de gestion, exploitation non viable, non rentable,...) ou des problèmes de santé, la préretraite était souvent la solution (sous conditions d'âge et de cotisations) de cessation d'activité la mieux adaptée.

Or, le Gouvernement, dans le cadre de sa politique pour le travail des seniors, a décidé de supprimer ce dispositif.

Le conseil d'administration de la MSA de Saône et Loire souhaiterait vivement qu'un dispositif de remplacement soit trouvé. En effet, seule une réponse partielle pourrait être apportée aux exploitants rencontrant d'importants problèmes de santé par le biais de la pension d'invalidité. Cette solution est jugée insatisfaisante et trop restrictive.



Dans leur séance du 18 septembre 2008 les administrateurs ont donc voté la motion suivante :

« Dans le cadre de la mise en œuvre de la révision générale des politiques publiques, il est prévu que : « Les aides à la cessation seront rationalisées, en supprimant le congé formation, de la compétence des régions, et le dispositif de préretraite des agriculteurs, en co-

hérence avec la politique du Gouvernement en matière d'emploi des seniors. »

Or, la préretraite agricole est un dispositif à vocation économique et sociale permettant aux agriculteurs âgés d'au moins 57 ans, confrontés à des problèmes de santé ou des difficultés économiques, de cesser leur activité avant 60 ans tout en continuant à percevoir un revenu jusqu'à la retraite.

Cet outil est indispensable à la gestion des dossiers particulièrement difficiles.

Sans remettre en cause la volonté du Gouvernement de favoriser l'emploi des seniors, nous souhaitons que cette suppression de la préretraite s'accompagne d'un dispositif d'aide à la cessation en faveur des agriculteurs les plus en difficultés.

Cette aide pourrait être limitée quantitativement (20 à 30 dossiers pour le département de Saône et Loire).

Le Conseil d'Administration de la MSA71, fort de ses valeurs mutualistes, ne peut accepter l'abandon d'un dispositif qui concerne les plus faibles de ses ressortissants ».

Cette motion, qui fait l'unanimité dans le département, a été transmise au Ministère de l'Agriculture.

L'essentiel
et plus encore



santé
famille
retraite
services



Les délégués présents à la Foire du 1^{er} Septembre

Les délégués du Comité Local d'Autun, Lucenay L'Evêque, Mesvres et St Léger Sous Beuvray avaient émis l'idée, fin 2007, de tenir un stand à la Foire du 1er septembre 2008.

Retour sur cette expérience à travers les témoignages de deux délégués.

■ Rémi VAILLANT DE GUE-LIS, Délégué Responsable à Brion

«On s'est fait connaître»



«Notre participation à la Foire du 1er septembre, c'est un travail de longue haleine. On a commencé à en parler à l'automne 2007. A raison d'une réunion par trimestre, petit à petit on s'est organisé. On a préparé le contenu des affiches, des dépliants qui ont été fabriqués par la MSA. On a réalisé les questionnaires avec comme objectif d'aller rencontrer les gens et de leur faire compléter. En fait, le but de notre participation à cette foire, c'était tout à la fois de se faire connaître en tant que délégués MSA, de recenser les besoins de la population agricole et d'avoir aussi une idée de ce que les gens pensent de la MSA.

Pour le 1er septembre, on s'est réparti les rôles pour retenir la place, trouver un stand, apporter des brioches, de la boisson, des chaises, une table... Ensuite on a mis en place un planning de présence sur le stand avec des équipes toutes les 2 heures. Même si nous n'avons pas réussi à mobiliser tous les délégués de notre échelon local, une quinzaine a participé à l'opération. On a touché beaucoup de monde et on s'est fait connaître».

■ Valérie TERREAU, Déléguée à St Pantaléon

«Une expérience positive et à renouveler»

«Le 1er septembre, quelques délégués sont arrivés plus tôt pour installer le stand. Moi, j'avais une permanence à assurer de 9h à 11h. En fait, il y avait tellement de monde et l'ambiance était tellement sympa avec tous ces contacts, ces échanges, que je suis restée jusqu'à 13h. Je crois que l'on a touché un plus large public agricole d'exploitants, de salariés, d'employeurs que sur une manifestation purement agricole. En plus c'étaient des locaux.

Au début, on a un peu abordé les gens que l'on connaissait, puis après on a interpellé tout le monde, en demandant s'ils connaissaient la MSA. Les stylos MSA que l'on remettait ont été très appréciés.



Nous avons ainsi complété 115 questionnaires qu'il convient maintenant d'analyser. Mais cela devrait nous donner des pistes d'actions futures à mettre en place, en s'appuyant sur les attentes exprimées par les ressortissants agricoles.

Même si ça demande un peu d'investissement, c'est une expérience très positive à renouveler car nous n'avons sans doute pas pu rencontrer toutes les personnes qui connaissent encore mal la MSA».

Au jour le jour...

Allocation de rentrée scolaire : avez-vous pensé à retourner vos certificats de scolarité ?

L'allocation de rentrée scolaire (ARS) est une aide destinée à prendre en charge tout ou partie des frais liés à la nouvelle année scolaire. Elle est réservée aux ménages aux revenus modestes qui ont un ou plusieurs enfants à charge âgés de 6 à 18 ans.

Pour les jeunes âgés de 16 à 18 ans, l'ARS n'est payée aux familles que sur justificatif de scolarité ou d'apprentissage. Avez-vous retourné ce document ? Et les familles agricoles que vous rencontrez ?

Prenez l'hiver du bon pied.... FAITES-VOUS VACCINER !

Aujourd'hui encore, la grippe est une maladie qui peut avoir des conséquences particulièrement graves sur notre santé.

Aussi, la MSA encourage tous ses ressortissants à se faire vacciner à partir du 10 octobre 2008 jusqu'au 31 janvier 2009.

Si vous avez plus de 65 ans, ou si, quel que soit votre âge, vous êtes asthmatique ou atteints de certaines affections de longue durée ou d'une broncho-pneumopathie chronique obstructive (OPCO), vous pouvez vous faire vacciner gratuitement :

Et cette année, c'est encore plus simple !

Si vous avez été vacciné contre la grippe en 2007 :

Vous pouvez directement retirer votre vaccin en pharmacie, sans prescription médicale, grâce au courrier envoyé par votre MSA.

Votre vaccin pourra vous être administré par une infirmière ou par votre médecin traitant.

Si vous n'avez pas été vacciné contre la grippe en 2007 :

Votre MSA envoie à votre domicile le bon de prise en charge du vaccin antigrippal.

Votre médecin traitant vous prescrit le vaccin s'il le juge nécessaire, en signant le bon de prise en charge à l'occasion d'une prochaine consultation.

Votre pharmacien vous délivre le vaccin sur présentation du bon de prise en charge signé.

Attention, le vaccin n'est disponible que jusqu'au 31 janvier 2009.

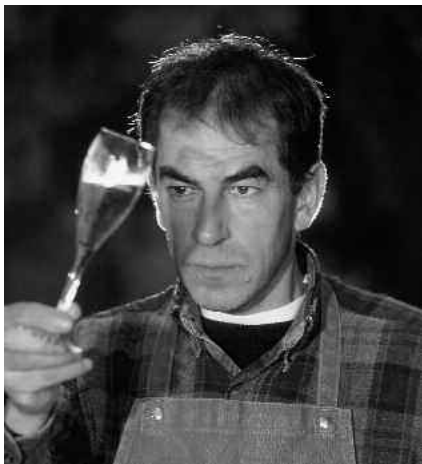
N'attendez pas le dernier moment, faites vous vacciner sans tarder et parlez en autour de vous !



27 novembre 2008 à Davayé «Une journée de prévention pour la viticulture»

La prévention des risques professionnels dans le secteur viticole est une des priorités du service Santé Sécurité au Travail de la MSA de Saône et Loire. Composé de conseillers en prévention et médecins du travail, ce service intervient sur le terrain, comme vous le savez, pour améliorer les conditions de travail de la population active agricole.

De la même manière qu'elle l'avait fait en 2006 à Jalogny pour l'élevage, la MSA de Saône-et-Loire propose le **jeudi 27 novembre 2008**, sur le pôle viticole de **Davayé**, une journée technique d'information sur la prévention des accidents et l'amélioration des conditions de travail dans le secteur de la viticulture.



Cette journée est ouverte aux chefs d'exploitation, employeurs ou non de main d'œuvre, salariés viticoles, élèves des établissements agricoles et organismes professionnels avec lesquels la MSA mène des actions communes.

Deux conférences aborderont les thèmes suivants :

- **Produits phytosanitaires, quelle prévention aujourd'hui ?** (conférence animée par les médecins du travail et les conseillers en prévention de la MSA),
- **Tendinite et utilisation du sécateur électrique** : présentation d'une étude menée auprès de viticulteurs de Saône-et-Loire et du Rhône.

De nombreux autres sujets seront abordés à travers **six ateliers pratiques** avec des démonstrations :



- **Santé et risques professionnels,**
- **Risques en cave** : des exemples concrets à la cuverie du lycée,
- **Sièges motorisés pour le travail de vigne** : démonstration dans les vignes,
- **Taille de la vigne** : l'importance du matériel, les protections individuelles,
- **Réglages et entretien du pulvérisateur** : des phases de contamination ?
- **Enjambeur** : réduire les risques d'accidents du travail par l'entretien et la conduite en sécurité.



Cette journée est préparée en partenariat avec l'échelon local des délégués MSA du mâconnais, les médecins du travail et conseillers de la MSA Bourgogne, l'Institut Technique de la Vigne, la Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire.

Vous connaissez des viticulteurs ou des salariés viticoles ? Aidez les à prendre leur santé et leur sécurité en mains !

Invitez-les à venir s'informer le 27 novembre à Davayé !

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter les conseillers en prévention de la M.S.A. 71 :

- Michel DUBOIS
- Matthieu DANGUIN
- Denise RICHY
- Richard THIVANT

Tél. : 03.85.39.51.37

Fax : 03.85.39.52.98

E-mail : prp.grprec@msa71.msa.fr

Au jour le jour...

Instants santé

Les Instants Santé pour le 3^{ème} trimestre 2008 auront lieu à Mâcon, du 18 au 21 novembre, du 2 au 5 et du 9 au 12 décembre 2008.

Les personnes concernées seront averties par courrier.

Equipements de contention mobile et CUMA

Depuis le printemps 2008, pour les éleveurs bovins du département, les conséquences de la FCO, n'ont fait que multiplier l'exposition aux risques d'accident dû à la manipulation des animaux.

Le secteur Prévention des Risques Professionnels de la MSA aide sous certaines conditions les employeurs et non employeurs de main d'œuvre lors de l'achat d'équipement de contention.

Exceptionnellement, pour cette année, les CUMA peuvent aussi bénéficier d'une subvention pour l'acquisition d'un couloir de contention mobile.

De nombreux services sur www.msa71.fr

Le site internet de la MSA permet aux adhérents, chefs d'exploitations et d'entreprises de :

faire des déclarations (Déclaration Unique d'Embauche, Déclaration d'Accident du Travail, TESA...)

consulter le relevé parcellaire, et les factures de cotisations sociales

réaliser des estimations de calcul

faire ses demandes de prestations familiales (aides au logement,...)

consulter ses paiements de prestations (maladie, retraite, famille, invalidité et tout dernièrement en action sociale).

Connectez-vous sur www.msa71.fr et faites connaître le site à nos adhérents.



Quand Agri-Solidarité rencontre le Sillon Dauphinois

Présidée par Jean François LAUTISSIER, l'association Agri-Solidarité vise, en lien avec les 5 Comités Locaux d'Appui, à éviter la dégradation des situations des exploitations agricoles. Pour améliorer son rôle de soutien face aux problèmes économiques et humains, l'association souhaitait pouvoir échanger dans le cadre d'expériences analogues.

C'est dans ce contexte qu'une rencontre a été organisée, le 17 septembre dernier, à Grenoble, avec les membres fondateurs du Sillon Dauphinois, organisation pluri partenariale oeuvrant dans le domaine de l'accompagnement des agriculteurs en difficulté.

Les échanges ont permis d'approfondir les connaissances, de cerner les problématiques car entretenir et coordonner un réseau demande beaucoup d'énergie.

La forte implication des partenaires (Chambre d'Agriculture, Conseil Général, établissements bancaires...) est en Isère la clé de la réussite des actions de l'association.

Cette journée de partage des savoir-faire a apporté nombre d'éléments qui vont permettre de poursuivre l'action engagée dans notre département.

Pour tout renseignement :

MSA / Martine MARCHAND : 03 85 39 52 11.

Au jour le jour...

Concours «Le Pré Vert» 2008-2009

La 5^{ème} édition est lancée !

Organisé par la Caisse Centrale de MSA, avec le soutien du Ministère de l'Éducation Nationale et celui de l'Agriculture et de la Pêche, le concours «Pré Vert» a pour objectif de sensibiliser et de responsabiliser les jeunes ruraux face à leur citoyenneté actuelle et future en les incitant à réfléchir collectivement autour d'un sujet de société. Le concours s'adresse aux classes de 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème} de tous les collèges situés dans des villes de moins de 30 000 habitants.

L'édition 2008-2009 a pour thème « Bienvenue sur une nouvelle planète : la nôtre ! ... ensemble les jeunes inventent la société de demain ». Les élèves participants, invités à se projeter ailleurs et dans l'avenir, devront réaliser un « carnet de voyage » et une carte postale grand format illustrés librement.

Les 10 meilleures œuvres au niveau national seront primées à Paris en mai 2009.

Prime Etudes 2008

La prime études 2008 concerne cette année les enfants nés entre le 01/09/88 et le 15/09/90. Elle est accordée sur présentation, avant le 31/10/08, d'un certificat de scolarité. Elle concerne aussi, sur justificatifs, les cours par correspondance et les études dans le cadre d'un contrat d'apprentissage. Les bénéficiaires potentiels ont été avisés par un courrier de la MSA. Le règlement, soit 275 € par enfant, est prévu pour fin novembre.

■ Direction de la publication

Annick RASTOUT - Directeur par intérim

■ Comité de rédaction

Jean-Luc RIOLINO - Robert SIRAUD
Françoise PERROT - Richard THIVANT
Nathalie LEMOINE - Rachel DEAL

■ Photos

CCMSA audiovisuel & MSA de Saône-et-Loire

■ Conception-Impression

COMIMPRESS - 01750 REPLONGES

■ Routage

SN BOURGOGNE ROUTAGE
132, route de Lyon - B.P. 42046
71020 Mâcon Cedex 9

■ Dépôt légal

4^{ème} trimestre 2008 - Tirage : 1000 exemplaires.



L'ADIE : un soutien à la création d'entreprise

L'association pour le droit à l'initiative économique (adie) finance des projets de création ou de développement d'activité économique ne pouvant recevoir de crédit bancaire. Association loi 1901, reconnue d'utilité publique, elle est soutenue par l'Etat, le Fonds Social Européen et différentes collectivités locales.

Le financement proposé peut aller jusqu'à 10 000 €, comprenant un microcrédit avec intérêt (maximum de 5 500 €) couplé à un prêt d'honneur de 5 000 € maximum.

L'association propose aux créateurs d'entreprise un accompagnement gratuit, qu'il soit individuel ou collectif. Elle recherche par ailleurs des personnes motivées pour les accompagner.

L'antenne départementale de l'adie se situe à Chalon sur Saône et des permanences sont assurées sur tout le département.

Pour tout contact, composer le 0 800 800 566 (n° vert, appel gratuit depuis un poste fixe) ou consulter le site internet www.adie.org.



MSA Saône-et-Loire

Service Communication

tél. 03 85 39 52 19

46 rue de Paris

fax. 03 85 39 51 82

71023 Mâcon cedex 9